

# LE MARCHÉ SUISSE DES OEUFS

2024

149 000 t fourrage

3.4 mio. poussins

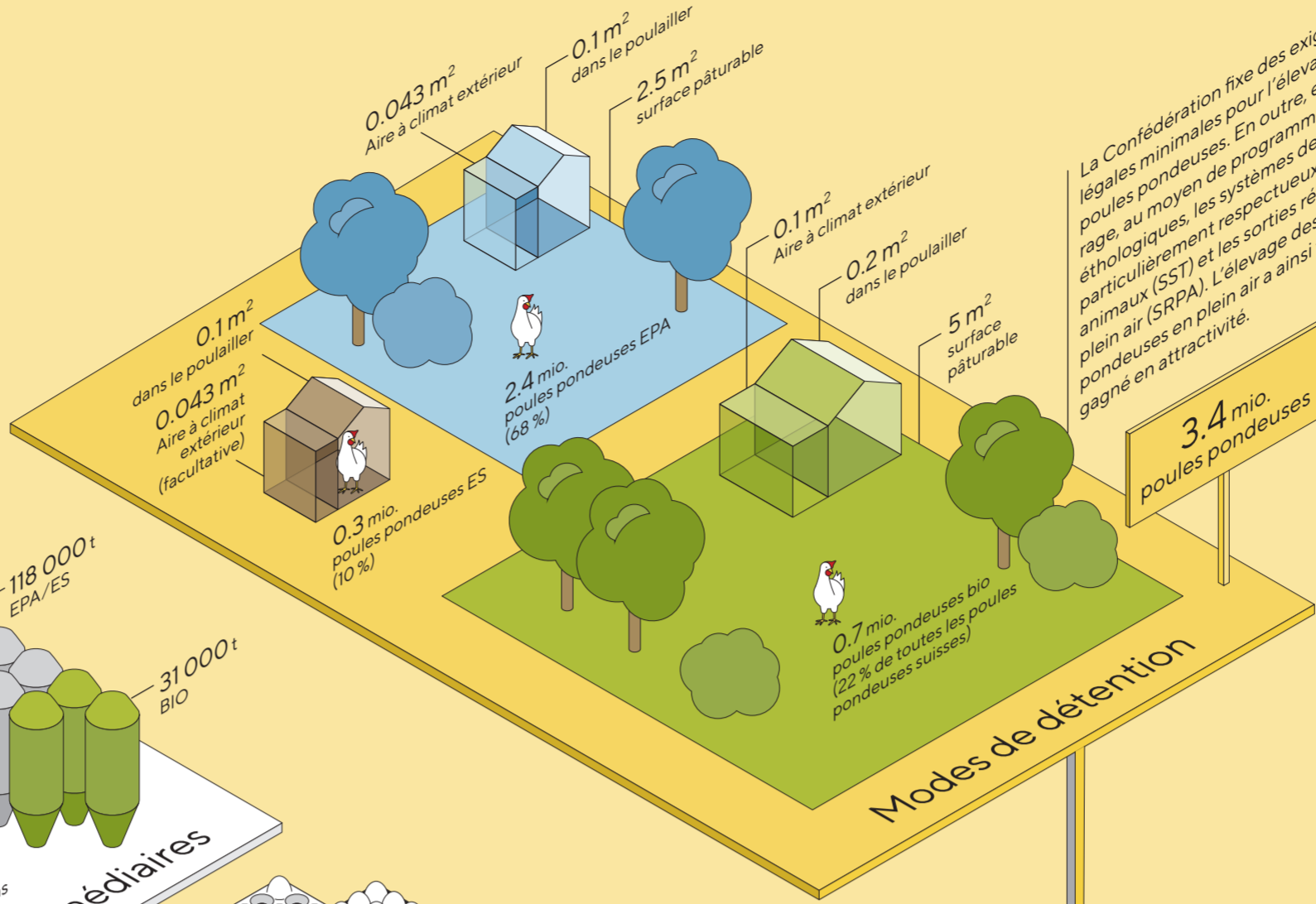
1 poussin = 100 000 pcs.

0.3 mio. ES  
2.3 mio. EPA  
0.8 mio. BIO  
1 champ entier = 0.5 mio. poussins

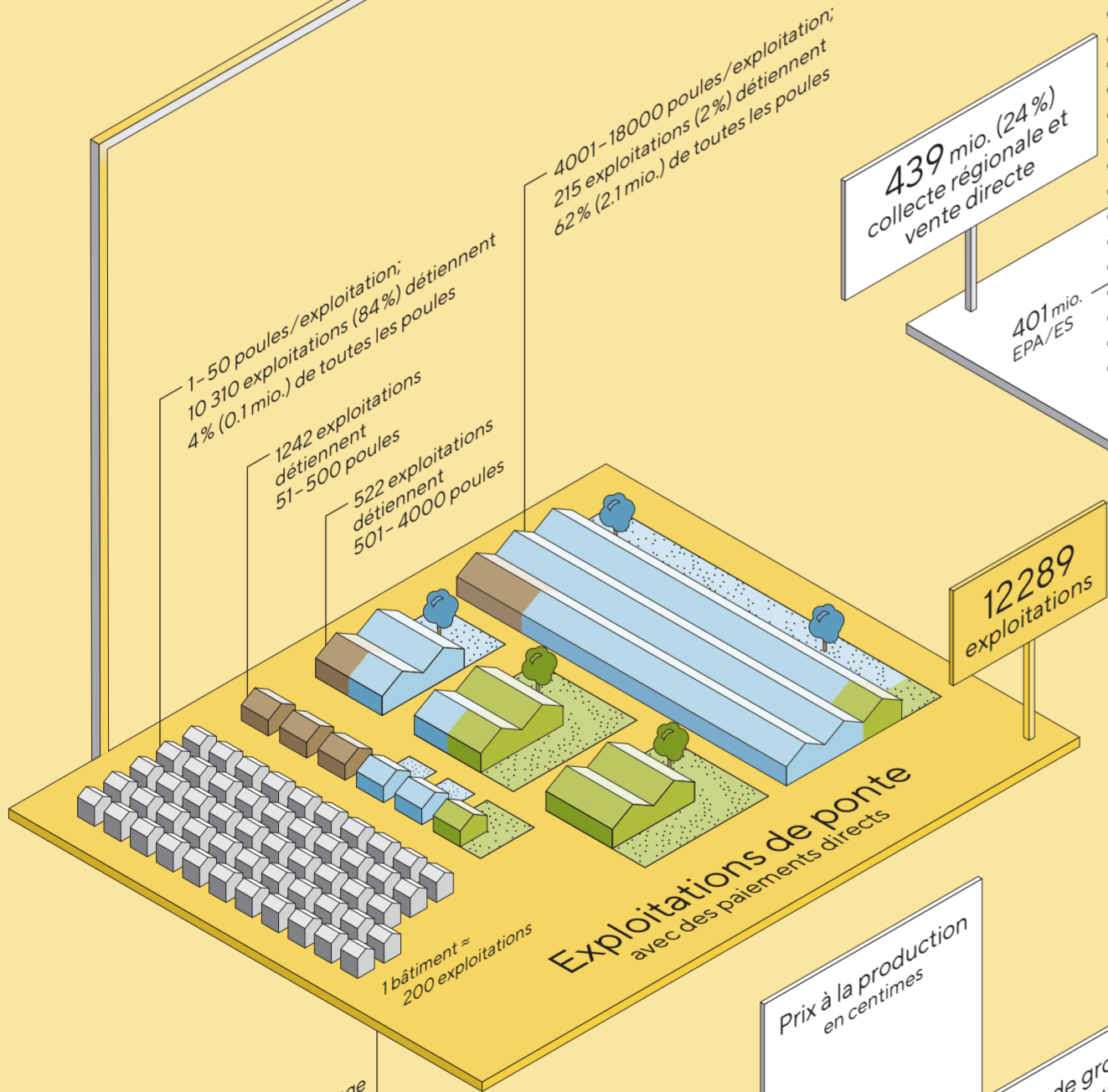
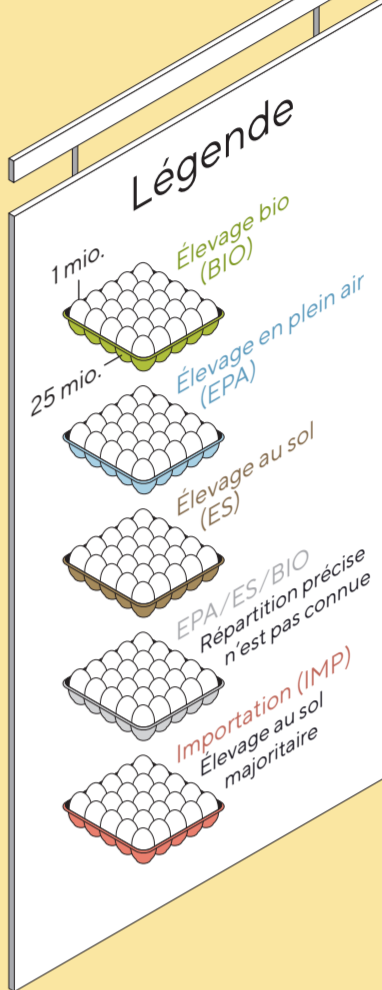
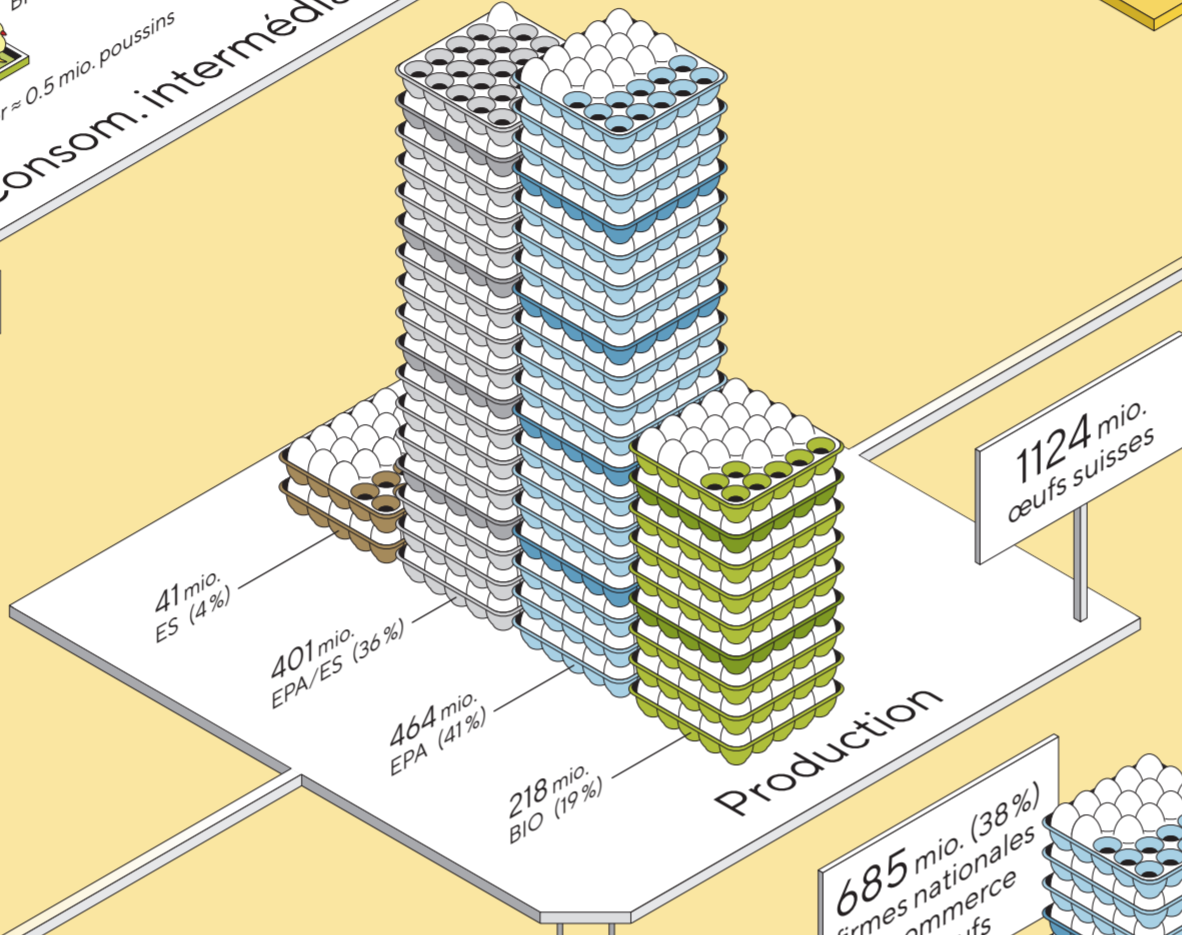
118 000 t EPA/ES  
31 000 t BIO

Consom. intermédiaires

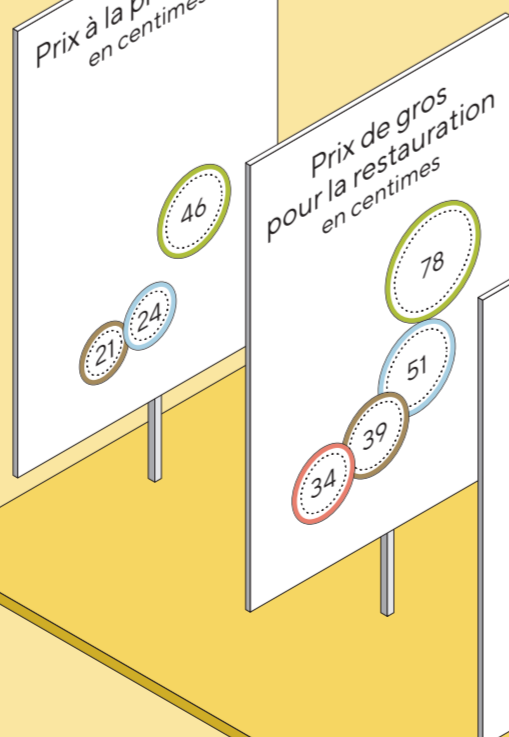
Les poussins deviennent des jeunes poules dans les poulaillers d'élevage. En raison de leurs besoins constants en chaleur, les poussins ne bénéficient pas ou peu de sorties. Après 18 semaines, les animaux sont détenus dans des poulaillers pour poules ponduses. L'alimentation est adaptée à l'âge des poules. Deux tiers des poules pondent des œufs blancs et un tiers des œufs bruns.



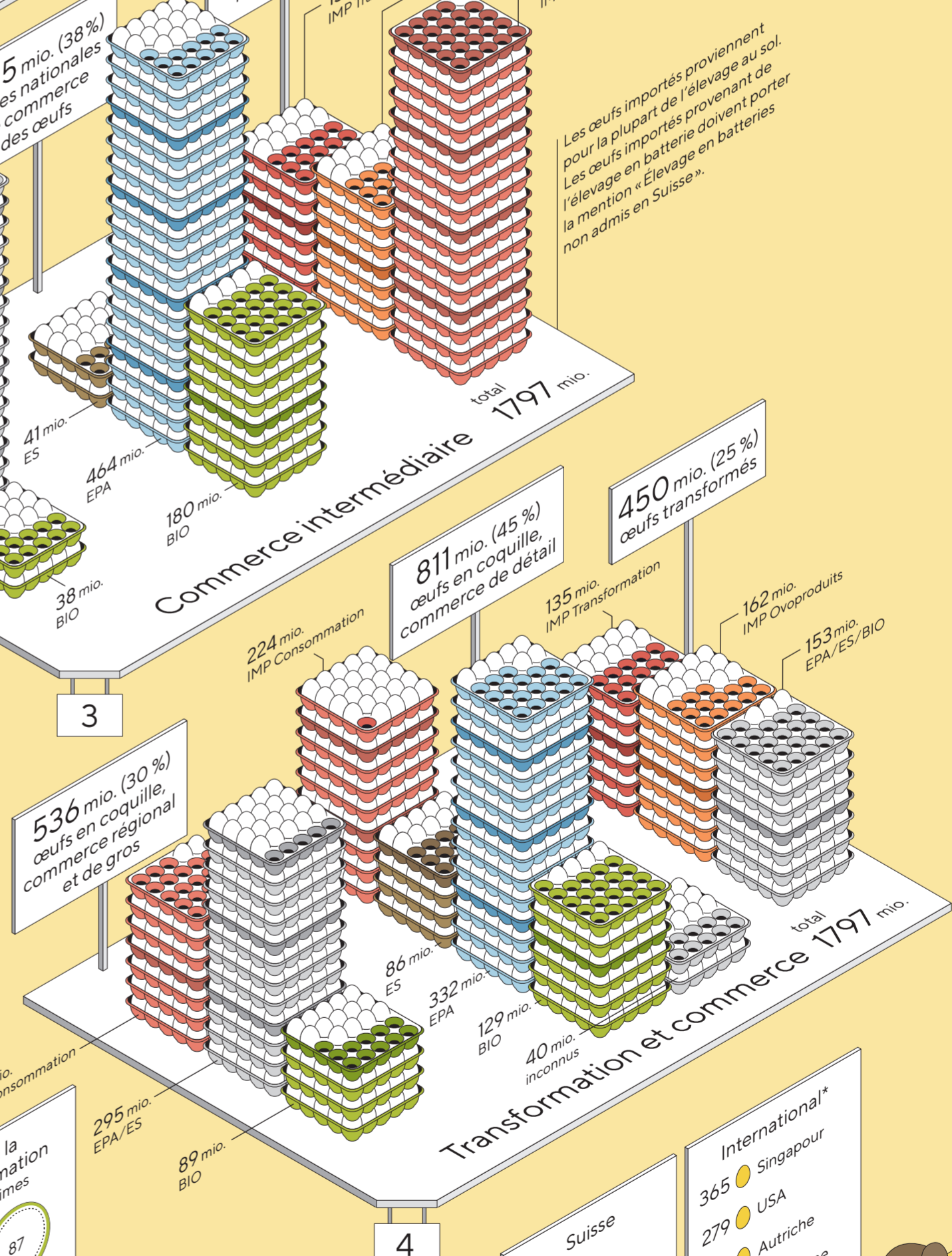
La Confédération fixe des exigences légales minimales pour l'élevage de poules ponduses. En outre, elle encourage, au moyen de programmes éthologiques, les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST) et les sorties régulières en plein air (SRPA). L'élevage des poules ponduses en plein air a ainsi fortement gagné en attractivité.



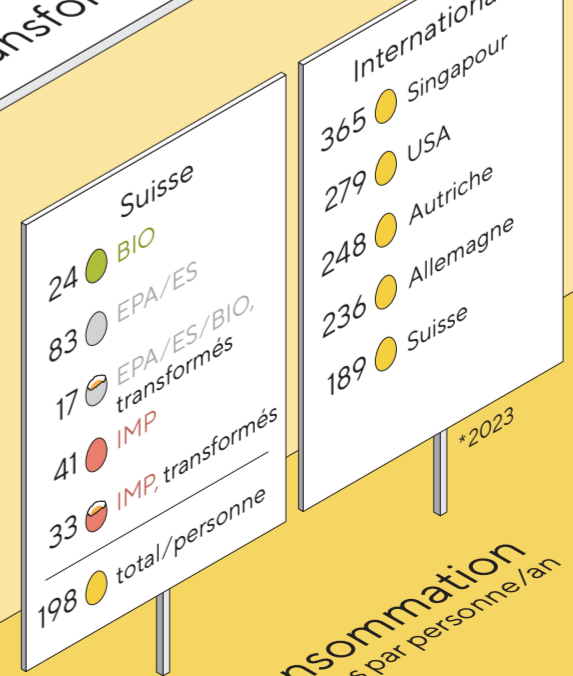
En Suisse les exploitations d'élevage en plein air et d'élevage au sol peuvent détenir au maximum 18 000 poules ponduses (ordonnance sur les effectifs maximums). Dans le cas des exploitations bio, la valeur maximale est limitée à 4000 poules ponduses (directives de Bio Suisse).



Prix par œuf



Les œufs importés proviennent pour la plupart de l'élevage au sol. Les œufs importés doivent porter la mention «Élevage en batteries non admis en Suisse».



Consommation en pièces par personne/ann